

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONICA LAROCQUE	Numéro de permis 2015373	Date d'inspection Le 15 novembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie au P'tit Caroussel		Numéro de téléphone (506) 870-0563	
Adresse 76 rue Mathias Dieppe NB E1A 9H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)		15 nov. 2024
Commentaires : Le plus récent rapport de renouvellement n'est pas affiché bien en vue dans l'établissement. La Mentore en Assurance de la qualité a une discussion avec l'exploitante au sujet de l'importance de l'afficher. L'exploitante affiche immédiatement le rapport de renouvellement bien en vue. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté lors de l'inspection.</p> <p>Les éléments suivants ont été vérifiés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'affichage est affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement. - L'espace de rangement - Le changement de couche - La désignation <p>Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.</p> <p>L'exploitante est en voie de compléter ses 10 h de perfectionnement professionnel. Le plan de l'amélioration de qualité est aussi dans le processus d'être mis à jour.</p> <p>Un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant qui n'a pas fait l'apprentissage de la propreté.</p> <p>Au moment de l'inspection de surveillance, la Mentore en Assurance de la Qualité a observer les enfants faire le changement de couche et se laver les mains avant de manger leur collation. Les enfants ont ensuite fait une</p>
--

Commentaires généraux

activité par rapport aux microbes.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 15 novembre 2024

Date

original signé par
Monica Larocque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 novembre 2024

Date